



Construction d'une zac dans mon village

Par **marie**, le **13/03/2009** à **10:44**

Bonjour,
La municipalité a entamé une procédure d'aménagement d'une ZAC dans mon village.
Au dernier conseil municipal, l'aménageur a été choisi.
Mes parents possèdent 5420m² de terrains agricoles (vignes) sur ce futur périmètre.
L'aménageur et son notaire nous proposent soit un prix de 15€ le m² soit une dation de 23% de cette surface. Nous avons choisi de prendre la dation mais nous nous demandons si le pourcentage est proportionné.
Y a t il un pourcentage légal pour une dation ou y a t il une fourchette?
Dans ce dernier cas, nous faisons nous "arnaquer" en nous voyant proposer le plus petit pourcentage?
MERCI DE VOTRE REPONSE.